



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 32 et 33 de l'ordre du jour

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations

Culture de paix

Lettre datée du 3 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par le Congrès international de l'UNESCO sur le dialogue interreligieux et la culture de la paix, qui s'est tenu à Tachkent du 14 au 16 septembre 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32 et 33 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Alisher **Vohidov**

**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Congrès international de l'UNESCO sur le dialogue interreligieux
et la culture de la paix, tenu à Tachkent
du 14 au 16 septembre 2000**

Déclaration

Nous, les participants au Congrès international sur le dialogue interreligieux et la culture de la paix, organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Gouvernement ouzbek à Tachkent, du 14 au 16 septembre 2000,

1. Nous inspirant des enseignements tirés de débats libres et ouverts touchant divers aspects du dialogue interreligieux, affirmons que nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour promouvoir le dialogue et la coopération interreligieux, contribution importante à la lutte pour une culture de la paix;
2. Soumettons nos recommandations à l'examen des responsables religieux, de l'UNESCO et de la communauté internationale afin qu'ils y donnent suite;
3. Remercions tout particulièrement S. E. M. Islam Karimov, Président de la République d'Ouzbékistan, et S. E. M. Koichiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente conférence;
4. Remercions également le Gouvernement et le peuple ouzbeks de leur généreuse hospitalité et de leur bienveillance.

Recommandations

1. Toutes les religions préconisant la paix et l'harmonie comme objectif suprême, et la mission éthique de l'UNESCO consistant à oeuvrer en faveur de la paix pour promouvoir la fraternité et la solidarité entre les nations, toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme doivent être condamnées.
2. L'incompréhension et les malentendus entre les religions, les traditions spirituelles et les cultures étant le fruit de l'ignorance, priorité doit être donnée à l'étude et au respect de toutes les religions à tous les niveaux de l'enseignement scolaire et extrascolaire.
3. Les événements du passé ne devant pas faire obstacle à la reconnaissance et à l'estime mutuelles des religions s'ils sont perçus sans désir de revanche et sans haine, il importe que le dialogue interreligieux tende dans la mesure du possible à surmonter la discrimination, les persécutions et l'hostilité passées et à promouvoir dans l'avenir une solidarité fraternelle entre les groupes religieux.

4. En vue de favoriser le dialogue interreligieux, il conviendrait que l'UNESCO :

a) Oeuvre en collaboration avec d'autres institutions internationales ainsi qu'avec les gouvernements et les responsables religieux pour développer à tous les niveaux une éducation fondée sur le pluralisme et le dialogue;

b) Appuie la mise au point de matériels éducatifs propres à favoriser une meilleure compréhension des différentes religions, en particulier dans le cadre de ses programmes intitulés « Histoire des civilisations d'Asie centrale » et « Dialogue interculturel Est-Ouest en Asie centrale »;

c) Encourage activement le développement de la coopération entre les chaires universitaires et instituts d'études et de culture religieuses.

5. Il importe que l'UNESCO et d'autres institutions compétentes étudient les modalités et moyens de :

- Promouvoir et protéger par des mesures législatives, s'il y a lieu, la liberté de religion et de conviction;
- Prévenir l'intolérance et la discrimination basées sur la religion et les convictions;
- Promouvoir le dialogue et la coopération entre les religions;
- Encourager la réflexion sur le rôle de la religion dans la société et l'État;
- Étudier l'impact de la laïcité sur le dialogue interreligieux; et
- Engager le dialogue avec toutes les religions dans un esprit de pluralisme et d'ouverture, en respectant le principe de l'égalité entre les religions.

6. En vue de prévenir et de résoudre les conflits, il conviendrait que les responsables et institutions religieux, avec l'appui de l'UNESCO, des institutions internationales compétentes, des ambassadeurs itinérants de l'UNESCO et de personnalités éminentes s'attachent à :

a) Coopérer avec des instituts universitaires et des institutions religieuses et culturelles, dans un esprit de respect et de dialogue, pour promouvoir la paix et l'harmonie;

b) Appuyer les efforts visant à promouvoir l'éducation pour la compréhension internationale;

c) Favoriser de larges débats publics et des réunions de personnalités éminentes sur des questions de société et de morale potentiellement conflictuelles;

d) Rechercher et renforcer la coopération de réseaux d'institutions et d'organisations oeuvrant pour la paix et la résolution des conflits.

7. Afin de prévenir le déclenchement de conflits, il importe que l'UNESCO et les institutions internationales :

a) Entreprennent une évaluation stratégique des causes et des circonstances susceptibles d'inciter les religions à appuyer la violence et/ou à embrasser l'extrémisme;

b) Mettent en place des mécanismes consultatifs entre les communautés religieuses et les gouvernements, qui permettent de régler les différends et de mobiliser les capacités religieuses;

c) Examinent la possibilité d'organiser des missions d'experts chargés de résoudre les conflits religieux, à la demande de l'État ou des États concernés ou avec leur assentiment; et

d) Favorisent l'échange d'informations et de données d'expérience en matière de droits religieux et de résolution des conflits au moyen de tous les organes d'information existants.

8. Les responsables religieux sont invités à promouvoir la solidarité pour le bien de l'ensemble de la population, en particulier des couches de population les plus pauvres, et à rechercher des moyens novateurs d'assurer le bien-être de tous.

Tachkent (Ouzbékistan), 14-16 septembre 2000.
